



PRÉFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT

DDT du Territoire de Belfort

COMMUNIQUE

Belfort, le 23 mai 2019

DOSSIER PAC 2019 : demande d'aide à l'assurance récolte – point de vigilance

Dans leur télédéclaration du dossier PAC, certains exploitants ont demandé l'aide à l'assurance récolte au titre de l'année 2019.

NOUVEAUTE 2019 :

les demandeurs de l'assurance récolte ont eu la possibilité de cocher sous TELEPAC la case

"J'autorise, à titre d'information, l'administration à transmettre mes surfaces déclarées aux assureurs listés ci-après. Je reste responsable de communiquer à ces assureurs les éventuelles mises à jour de mon assolement."

Les assureurs recevront donc les surfaces déclarées de chacun des exploitants ayant déclaré souhaiter les transmettre. Toutefois, ces données étant transmises à titre informatif, les exploitants restent responsables de leur déclaration.

Ainsi, **en cas de modification d'assolement ou en cas d'erreur, l'exploitant doit informer son assureur pour la mise à jour de son contrat**. En effet, l'absence de mise à jour des données (relatives aux surfaces et aux natures des récoltes assurées) expose les exploitants au risque de non prise en charge - ou de prise en charge partielle- de leur contrat au titre de l'aide à l'assurance récolte.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

- Sophie LAMBOLEY au 03.84.58.86.17 ou sophie.lamboley@territoire-de-belfort.gouv.fr
- Virginie ZAUGG au 03.84.58.86.47 ou virginie.zaugg@territoire-de-belfort.gouv.fr